

## Inventaire

### Les sources d'ondes électromagnétiques :

- **Subies** : les antennes-relais de téléphonie mobile, le WIMAX, la WI-FI ou le téléphone DECT des voisins, et bientôt les nouveaux compteurs eau, gaz, électricité.
- **Choisies** : le téléphone portable, le téléphone DECT, la WI-FI, le blue-tooth...

**Les Alertes** : depuis l'appel de Fribourg, en 2002, de 1200 médecins Allemands, les mises en garde de médecins et scientifiques indépendants se multiplient.

**Les Études** : en 2007, le rapport Bioinitiative, compilation de 1500 études a confirmé leurs craintes. En 2012, 1800 nouvelles études y ont été ajoutées. L'étude REFLEX a permis de constater que le rayonnement des téléphones portables casse l'ADN des cellules humaines.

**Les effets immédiats, ou différés pour certains** : réveils nocturnes, vertiges, maux de tête, crises d'épilepsie, troubles de la vision, acouphènes, douleurs dorsales, problèmes de concentration et de mémoire. Ils sont électrohypersensibles.

**Les effets à long terme pour tous** : maladies neurologiques, maladies cancéreuses telles que leucémies, tumeurs du cerveau etc...

### 27 mai 2011 : la résolution 1815 du Conseil de l'Europe préconise :

**8.1.2.** de revoir les fondements scientifiques des normes actuelles d'exposition au CEM fixées par la commission internationale pour la protection contre les rayonnements non ionisants ICNIRP, qui présentent de graves faiblesses et d'appliquer le principe "ALARA", c'est à dire le niveau le plus faible raisonnablement possible.

**8.2.2.** de fixer un seuil de prévention pour les niveaux d'exposition à long terme, aux micro-ondes en intérieur, conformément au principe de précaution, ne dépassant pas 0,6 V/m et de le ramener à moyen terme à 0,2 V/m...

**31 mai 2011** : le Centre international de Recherche sur le Cancer (CIRC) de l'OMS, a classé les champs électromagnétiques de radiofréquences comme potentiellement cancérigènes pour l'homme (Groupe 2B).

**9 février 2015** : la loi Abeille interdit le WI-FI dans les crèches et garderies, et prône la sobriété de l'exposition aux champs électro-magnétiques.

- La France autorise des expositions à 41,58 et 61 V/m.(décret de 2002).
- Les scientifiques indépendants préconisent 0,6 V/m maximum.
- La téléphonie VOCALE passe à 1m MV/m soit 0,001 V/m.

### Que Faire ?

Voir les conseils en page intérieure, rester vigilant et réactif, informer, fédérer.

**NB** : Un bien immobilier situé près d'une antenne relais perd 30% de sa valeur.



## LE PROGRÈS ET LA SANTÉ C'EST POSSIBLE :

**Et pourtant, les ondes des téléphones portables, téléphones sans fil, Wi-Fi, antennes-relais, tablettes... nuisent à notre santé et à celle de nos enfants.**

Elles provoquent :

- Maux de têtes, acouphènes,
- Insomnies, grandes fatigues.
- Troubles de la concentration.
- Troubles cardiaques, hyperactivité.
- Pathologies plus graves à long termes.



**Protégeons nos enfants de l'idéologie du sans fil.**

**Pour nous contacter** : [contact@antennes31.org](mailto:contact@antennes31.org)

**Pour s'informer** : <http://www.robindestoits.org/>

<http://www.criirem.org/>

<http://antennes31.over-blog.com/>

**Pour localiser les antennes, cartoradio** : <http://www.cartoradio.fr/>

<http://www.uneterrepouriesehs.org/> <http://www.next-up.org/>